

FICHE D'INSCRIPTION CANTINE/GARDERIE 2025/2026

A retourner à la mairie de Bellot avant le 1er juillet 2025

ENFANT	
NOM	
PRENOM	
SEXE	
Date de naissance	Classe 2025/2026
NE(E) A	
N° CAF (obligatoire)	

PHOTO

RESPONSABLES LEGAUX	
RESPONSABLE 1	RESPONSABLE 2
NOM	NOM
PRENOM	PRENOM
DATE DE NAISSANCE	DATE DE NAISSANCE
PERE / MERE / AUTRE (précisez)	PERE / MERE / AUTRE (précisez)
ADRESSE	ADRESSE
EMAIL	EMAIL
TELEPHONE FIXE	TELEPHONE FIXE
PORTABLE	PORTABLE
TELEPHONE PROFESSIONNEL	TELEPHONE PROFESSIONNEL
PROFESSION	PROFESSION

PERSONNES A PREVENIR AUTRE QUE RESPONSABLES LEGAUX	
NOM	NOM
PRENOM	PRENOM
PERE / MERE / AUTRE (précisez)	PERE / MERE / AUTRE (précisez)
TELEPHONE FIXE	TELEPHONE FIXE
PORTABLE	PORTABLE
AUTORISE A RECUPERER L'ENFANT (oui non) :	AUTORISE A RECUPERER L'ENFANT (oui non) :

Souhaitez-vous que ces personnes soient prévenues en cas d'urgence si les responsables légaux sont injoignables OUI NON

JOURS DE PRESENCE A LA CANTINE			
LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI

JOURS DE PRESENCE A LA GARDERIE							
LUNDI		MARDI		JEUDI		VENDREDI	
matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
ASSUREUR
NUMERO DE CONTRAT
Joindre l'attestation d'assurance en cours de validité qui précise que l'enfant est bien assuré en cas de détérioration (involontaire ou volontaire) de matériel fourni par l'école ou la mairie.

AUTORISATIONS				
<table border="1"> <tr> <td>PRISE DE PHOTO : Nous autorisons sans limitation de durée la diffusion de l'image de notre enfant, à titre gratuit, dans le cadre de reportages articles sur la cantine.</td> <td>(écrire oui ou non)</td> </tr> <tr> <td>HOSPITALISATION : Nous autorisons le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant.</td> <td>(écrire oui ou non)</td> </tr> </table>	PRISE DE PHOTO : Nous autorisons sans limitation de durée la diffusion de l'image de notre enfant, à titre gratuit, dans le cadre de reportages articles sur la cantine.	(écrire oui ou non)	HOSPITALISATION : Nous autorisons le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant.	(écrire oui ou non)
PRISE DE PHOTO : Nous autorisons sans limitation de durée la diffusion de l'image de notre enfant, à titre gratuit, dans le cadre de reportages articles sur la cantine.	(écrire oui ou non)			
HOSPITALISATION : Nous autorisons le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de notre enfant.	(écrire oui ou non)			

INFORMATIONS SANITAIRES

Nom du Médecin _____ Téléphone _____

Date du dernier vaccin antitétanique ____/____/____

Groupe sanguin _____

Numéro de sécurité sociale ____/____/____/____/____/____/____

Votre enfant est-il allergique (oui non) : _____

Si OUI a quoi : _____

Si oui merci de joindre le PAI tel que fourni à l'école.

Pratiques alimentaires :

Merci de remplir le tableau des vaccinations (ne pas faire de copies du carnet de santé)

VACCINS	DATE DU VACCIN OU DU RAPPEL
DTCP	
DTCPH	
ROR	
Autre vaccin	
Autre vaccin	

REGLEMENT INTERIEUR CANTINE / GARDERIE

Numéro de la cantine/ garderie 01.64.65.93.28

La cantine est ouverte de 11h15 à 13h15

Les menus sont affichés à la semaine à l'entrée de l'école et sur le site de la mairie

Tarifs des repas : Le tarif du repas est fixé chaque année par délibération du conseil municipal, le prix en vigueur est affiché sur le site internet de la mairie (www.mairie-bellot.fr)

Pour les tarifs de cantine, se référer à l'annexe jointe ; à noter que sans présentation du quotient familial le tarif le plus haut sera appliqué.

Pour les enfants dont le PAI justifie d'emmener son propre repas à la cantine, il sera demandé un prix de 2 € par jour de présence (l'enfant sera assuré sur le temps de cantine).

Absence : En cas d'absence, merci de prévenir la veille avant 10h au 01.64.65.93.28 sinon, le repas sera facturé.

Pour les commandes du lundi, appeler vendredi avant 10h et pour celle du jeudi, appeler le mardi avant 10h

Païement : Les parents reçoivent chaque mois une facture à régler avant la date d'échéance indiquée.

Modalités de paiement : - Carte bancaire sur internet (BL enfance)
- En chèque à l'ordre de **Régie recettes unique Bellot** à déposer à la **poste de Bellot uniquement** aux heures d'ouvertures.

Les élèves dont les familles ne sont pas à jour dans leur paiement et qui ne se manifestent pas en mairie pour chercher une solution de règlement pourront se voir exclus de la cantine.

Règles de vie : Le temps du repas est un moment de détente où les enfants peuvent dialoguer dans le respect de leurs camarades.

Les élèves ne doivent pas jouer avec la nourriture.

Le repas doit être intégralement consommé à la cantine, les élèves ne peuvent pas emporter de nourriture à l'extérieur.

Il est interdit de courir dans l'espace de cantine et de se déplacer sans l'autorisation d'un adulte.



Les élèves doivent respecter leurs camarades et le personnel de cantine

Il est interdit d'apporter des objets dangereux à la cantine

Assurance : Une assurance individuelle « accident et responsabilité civile » est obligatoire pour tout enfant mangeant à la cantine.

Discipline : Les élèves sont placés à table par le personnel encadrant.

Le non-respect de ce règlement intérieur et tout comportement inapproprié donnera lieu à un avertissement qui sera adressé à la famille. En cas de dégradations volontaires, les parents remplaceront à l'identique le ou les objets cassés ou abimés et feront intervenir leur assurance.

Sécurité : En cas de blessures bénignes, le personnel informera les parents par téléphone.

En cas d'accident grave, le personnel fera appel aux urgences (Samu 15, Pompiers 18) et informera immédiatement les parents.

Les règles de vie sont les mêmes sur le temps de cantine que sur les temps scolaires. L'enfant doit respecter :

- Ses camarades,
- Le personnel encadrant,
- La politesse,
- Le matériel mis à sa disposition.

Tarif de cantine suivant quotient familial pour l'année 2025.

Joindre votre attestation CAF de quotient familial pour appliquer le tarif équivalent.

Quotient familial	Prix du repas
< Ou = à 500	3.60 €
< Ou = à 1000	4 €
> à 1000	4.50 €

Rappel : Sans présentation de l'attestation de quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Tarif de garderie

matin	soir
2.20 €	4.50 €

Les informations recueillies dans ce formulaire sont uniquement destinées à la mairie et au service de restauration et de garderie de l'école. Ces informations sont conservées en mairie et en cantine/garderie uniquement. Vous pouvez exercer un droit d'accès auprès de la mairie.

La garderie périscolaire est ouverte pendant les périodes scolaires les lundi – mardi- jeudi et vendredi le matin de 7h à 8h15 et le soir de 16h15 à 19h.

Pour tout renseignement vous pouvez vous adresser à l'animatrice de la garderie Priscilla ou en mairie.

Le goûter n'est pas fourni et les devoirs sont faits (dans la mesure du possible).



Nous soussignés _____

Responsables légaux de l'enfant _____

- Certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine de Bellot.
- Nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toutes modifications concernant cette fiche.
- Certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile.
- Attestons sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à _____ Date ____/____/ 2025

Signatures des responsables légaux